



ADES Formations

ADES-CFA

Allée des Tabacs

47200 Marmande

Tel: 05 53 79 12 87

contact@adesformations.fr

www.adesformations.fr

Programme de la formation préparatoire au Diplôme d'Etat d'assistant familial (DEAF)

La loi du 27 Juin 2005 relative au statut des assistants familiaux a disposé d'un nouveau dispositif de formation présenté par le décret du 30 Décembre 2005, précisé par l'arrêté du 14 Mars 2006 et ses annexes, ainsi que par une circulaire en date du 5 Juillet de la même année.

Un référentiel professionnel propre à ce métier présente désormais la définition de la profession et du contexte d'intervention, un référentiel fonctions/activités, un référentiel de compétences, un référentiel de formation et un référentiel de certification.

1°) Contexte de la formation

Conformément à l'annexe 1 de l'arrêté du 14 mars 2006 instituant le Diplôme d'Etat de la profession, « l'Assistant Familial est un travailleur social qui exerce une profession définie et réglementée d'accueil permanent à son domicile et dans sa famille de mineurs ou de jeunes majeurs de 18 à 21 ans. »

De ce fait, dans le cadre de l'exercice de son métier l'assistant familial doit ;

- Assurer permanence relationnelle, attention, soins et responsabilité éducative au quotidien de l'enfant, de l'adolescent ou du jeune majeur suivant ses besoins,
- Favoriser l'intégration de l'enfant, l'adolescent ou du jeune majeur dans sa famille d'accueil en fonction de son âge, de veiller à ce qu'il y trouve sa place et, avec les autres membres de l'équipe technique pluridisciplinaire du service d'accueil familial permanent (travailleur social, psychologue, chef de service...), de l'aider à grandir, à trouver ou retrouver un équilibre et à aller vers l'autonomie,

Siège social : Association pour le Développement Economique et Social
9 bis rue Armand Chabrier 47400 TONNEINS

Déclarée à la sous-préfecture de Marmande le 19/08/1987 sous le n° W2001599
Publication au J.O. le 09/09/1987
Enregistrée sous le n° 72 47 00117 47. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat
N° Siret : 342 475 803 00017 – NACE 8559A

L'ADES est certifié Qualiopi au titre des actions suivantes :

- actions de formation
- bilans de compétences
- actions permettant de valider les acquis de l'expérience
- actions de formation par apprentissage

Numéro du Certificat : N°2021/91177.1

- Accompagner l'enfant, l'adolescent ou du jeune majeur dans ses relations avec sa propre famille.

Le travail de l'Assistant familial s'inscrit dans un projet éducatif global qui nécessite un ensemble d'interventions psycho-socio-éducatives spécifique et singulier à chaque situation d'accueil. En conséquence, l'Assistant familial fait partie de l'équipe pluridisciplinaire d'accueil familial permanent et à ce titre participe aux réunions d'évaluation et/ou synthèse sur la situation du ou des enfants accueillis.

2°) Compétences requises :

Compte tenu de la mission qui lui est confiée, l'Assistant Familial doit être en capacité de :

- Répondre aux besoins spécifiques de l'enfant, l'adolescent ou le jeune adulte,
- Contribuer à répondre à ses besoins physiques, psychiques et de soins,
- Intégrer l'enfant l'adolescent ou le jeune adulte dans sa famille d'accueil,
- Favoriser son développement global,
- Contribuer à son insertion sociale, scolaire ou professionnelle,
- Communiquer avec les membres de l'équipe de placement familial et les différents intervenants extérieurs.

3°) Présentation de la formation et épreuves de certification :

Durée :

La formation préparatoire à l'obtention du Diplôme d'Etat d'Assistant Familial comprend **240 heures de formation en centre, réparties sur 18 mois soit 40 regroupements d'une journée par semaine de 6 heures**. Conformément au principe de l'alternance, l'établissement employeur a fonction de service qualifiant et, à ce titre, est lieu de formation pratique.

La formation de 240 heures est précédée d'un stage préparatoire à l'accueil d'enfants¹ de 60 heures dont l'objectif principal est la découverte des institutions médico-sociales et des divers intervenants de l'accueil familial permanent.

Ce stage est organisé par l'employeur. A cette occasion, un référent professionnel est désigné par la structure, il aura pour fonction d'accompagner l'Assistant Familial durant toute sa formation et sera présent lors des visites d'évaluations organisées par le centre de formation La personne

¹ A l'exception des personnes ayant déjà accueillies des enfants en tant qu'assistant maternel à titre permanent avant le 27 juin 2005.

désignée comme référent professionnel ne doit pas être en position d'exercer professionnellement le suivi de(s) enfant(s) confié(s) à l'Assistant Familial.

Contenu de la formation :

Le référentiel de formation s'établit sur la base de 3 domaines de formation (DF) nommées et composées comme suit :

DF1 : Accueil et Intégration de l'enfant dans sa famille d'accueil (140 heures) :

Hygiène, sécurité, alimentation et nutrition,

Sciences psycho-sociales : le développement de l'enfant et ses troubles

La situation spécifique des enfants séparés de leur famille et vivant en famille d'accueil

DF 2 : Accompagnement éducatif de l'enfant (60 heures) :

Processus d'autonomisation et accompagnement de l'enfant,

Connaissance sur la/les famille(s) et ses évolutions

Rôle des parents et place des autres adultes dans la structuration de l'identité de l'enfant

Aspect relationnel et affectif de la prise en charge de l'enfant

La stabilité des repères et les rites quotidiens

Interculturalité

Conduite à risques ou délinquantes

Les supports favorisant la rencontre et l'éveil

Les domaines culturels et les loisirs dans le développement de l'enfant

Le rôle des apprentissages dans le développement de l'enfant

Le système éducatif et ses diverses ressources

D.F 3 : Communication professionnelle (40 heures) :

Le contexte législatif et réglementaire

Le cadre institutionnel et administratif

Evolution historique et apports spécifiques de l'accueil familial permanent

Les institutions concourant à la protection de l'enfance

La place de l'accueil familial dans le dispositif français de la protection de l'enfance

Statut des assistants familiaux

La place des différents intervenants en accueil familial permanent

Le travail en équipe

L'assistant familial en tant que relai de l'institution dans laquelle il travaille

4°) L'équipe pédagogique :

L'équipe pédagogique est constituée très majoritairement de formateurs permanents, disposant d'une expérience de plusieurs années dans le domaine de la formation pour adulte et ayant une connaissance fine du public, du métier d'assistant familial et des politiques menées en faveur de la protection de l'enfance. Plusieurs sont titulaires du Diplôme Universitaire en protection de l'enfance.

Pour compléter ce dispositif, nous faisons intervenir différents acteurs en protection de l'enfance car nous pensons que la formation préparatoire à l'obtention du Diplôme d'État des assistants familiaux doit comporter un ancrage fort dans la pratique d'un métier exigeant, en évolution et aux réalités multiples. En synthèse, 85% de la formation est réalisée par des formateurs, salariés permanents de l'ADES.

La coordination pédagogique de l'action est assurée par Nelly SUBIRADE, formatrice référente de l'action DEAF.

5°) La référence de parcours :

Chaque stagiaire bénéficiera d'un accompagnement collectif de trois heures lors de chaque séquence de référence de parcours. Ce suivi sera assuré par la même personne, référent individuel du stagiaire au sein de l'équipe pédagogique : le référent de parcours.

Il a pour mission d'écouter, de les conseiller, de les soutenir face aux difficultés qu'ils peuvent rencontrer, et de favoriser l'émergence d'un questionnement sur leur pratique afin d'en percevoir toute la dimension professionnelle.

Le référent de parcours devra également accompagner la construction des écrits exigés par le centre de formation et/ou la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS) en lien avec la certification.

Enfin, il effectuera deux visites d'évaluation en milieu professionnel et participera à leur évaluation.

Les écrits professionnels

Les écrits professionnels demandés dans le cadre du parcours de formation revêtent un caractère obligatoire. Outils essentiels de l'accompagnement mise en œuvre par le formateur de suivi et témoins du cheminement professionnels de la personne en formation, la liste d'écrits professionnels à réaliser pendant le parcours de formation a été arrêtée en fonction des deux domaines de compétences 1 et 3.

➤ Ecrits en lien avec le DC3 :

- Un projet de formation,
- Une présentation du contexte professionnel,
- Une présentation du travail d'équipe
- Une présentation des outils de communication professionnelle,
- Un bilan de formation en fin de formation.

➤ Ecrits en lien avec le DC1, un dossier comprenant 3 parties :

- Une présentation personnelle et / ou familiale
- Une présentation du contexte professionnel de l'accueil
- Une présentation d'une situation d'accueil familial ou d'une thématique

6°) Organisation des épreuves de certification :

Trois épreuves de certifications organisées par la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS) permettent de valider tout ou partie du diplôme. L'obtention du DEAF délivre un diplôme de niveau 5.

Epreuve de certification du DC1 :

○ **Entretien sur dossier d'une durée de 45 minutes**

Ce dossier, de 22 pages maximum avec un minimum de 5 pages rédigées, constitué durant le parcours de formation, comprendra une présentation personnelle et/ou famille, une présentation de l'institution ou cadre de travail et des observations relatives à l'accueil familial en lien avec les apports théoriques de la formation et les enseignements dégagés de l'expérience.

Epreuve de certification du DC2 :

○ **Epreuve écrite d'étude de cas d'une durée de 2 heures**

A partir d'une situation concrète, quelques questions à réponses courtes et questions à choix multiples permettent d'évaluer le positionnement professionnel du candidat dans l'accompagnement éducatif.

Epreuve de certification du DC3 :

○ **Epreuve orale d'une durée de 30 minutes**

Cet entretien portera sur l'environnement professionnel du candidat sur la base du livret de formation qui inclura le projet de formation, les comptes rendu des deux visites d'évaluation en milieu professionnel, le bilan de formation du candidat et celui du responsable de formation.